

BARREAU DE TOULOUSE

Un Crime passionnel à Toulouse sous Henri IV

L'affaire de la belle Violante

DISCOURS

prononcé le 30 Novembre 1947 à la Rentrée Solennelle
de la Conférence des Avocats Stagiaires

PAR

M^e Jacques MAZIOL

Avocat à la Cour d'Appel de Toulouse
Lauréat de la Conférence

(Prix LAUMONT - PEYRONNET)



IMPRIMERIE DU CENTRE
TOULOUSE

Un Crime passionnel à Toulouse sous Henri IV

L'affaire de la belle Violante

DISCOURS

prononcé le 30 Novembre 1947 à la Rentrée Solennelle
de la Conférence des Avocats Stagiaires

par M^c Jacques MAZIOL

Avocat à la Cour d'Appel de Toulouse
Lauréat de la Conférence

(Prix LAUMONT-PEYRONNET)

Monsieur le Premier Président¹,
Monsieur le Procureur Général²,
Monsieur le Bâtonnier³,
Mesdames,
Messieurs,

La rue de l'Esquile, où l'Hôtel de la Monnaie abrite
aujourd'hui une administration redoutable, est, en 1608,
un étroit passage entre deux vastes constructions: le
Collège de l'Esquile et le Couvent des Cordeliers.

¹ M. le Premier Président ESCUMÉ.

² M. le Procureur Général PACES.

³ M. le Bâtonnier DREVET.

A hauteur de l'église des Pénitents-Gris, elle fait un coude brusque; à cet endroit même, elle est isolée entre deux murs élevés.

Tout à l'heure, le soleil de ce 8 juillet s'est longtemps accroché aux plus hautes briques, jouant avec leur teinte naturellement rose à renvoyer des reflets éclatants, puis couleur de braise et couleur de sang.

Maintenant, du hauts des murs une ombre épaisse est tombée; il est un peu plus de 9 heures quand tout à coup la rue de l'Esquile retentit d'appels au secours et de cris.

Le silence, tout de suite rétabli, l'obscurité profonde et la petite rue isolée prennent alors un aspect hostile.

Le portier du collège accourt avec quelques voisins et découvre, sous la lueur blafarde de sa lanterne, un spectacle sinistre: Pierre de Saint-Romain, de son vivant avocat à Gimont, est couché en travers de la rue, le corps percé de dix-sept coups d'épée ou de dague.

Après de lui, à peine remis de cette lutte rapide, un homme âgé, de grande allure, Maître François de Gairaud, Conseiller au Sénéchal, donne les premiers éclaircissements: Saint-Romain et lui s'étaient attardés au retour d'une promenade et rentraient à l'hôtel de la famille de Gairaud, rue de la Dalbade, lorsqu'à ce tournant désert, ils furent brusquement assaillis par des malfaiteurs, aux cris de: « La bourse ou la vie! » Le Conseiller, pressé dans un coin, n'avait fait, pour sa part, aucune résistance, mais en se remettant sur pied, il était venu buter sur le corps de son compagnon.

Le capitoul de Saint-Cernin, mandé d'urgence, marcha toute la nuit par la ville avec le guet, mais ne put rattraper les malfaiteurs.

Aussi sur l'assassinat de Pierre de Saint-Romain, il restera toujours un peu de l'obscurité de cette rue de l'Esquile au soir du 8 juillet.

*
**

L'information fut menée rapidement: Pierre de Saint-Romain avait épousé, quelque temps plus tôt, une jeune femme déjà veuve, dont la beauté étrange suggéra tout naturellement l'hypothèse classique du crime passionnel. C'est qu'avant de devenir M^{me} de Saint-Romain, la

jeune veuve, que l'on appelait à Toulouse la belle Violante, avait mené joyeuse vie, enchaînant autour d'elle des hommes de tout âge et de toute condition.

Il y avait d'abord des jeunes gens : un certain Esbaldit, praticien ou commis greffier, à qui la belle Violante avait fait oublier ses tous récents devoirs conjugaux, d'autant plus aisément, il est vrai, que Violante était logée chez le jeune ménage.

Mais elle exerçait surtout son empire sur un étudiant, un écolier, comme on disait alors : Antoine Candolas, fils d'un avocat. C'était un beau jeune homme, tout blond et tout rose, avec de magnifiques yeux bleus. Esbaldit et Candolas étaient, avec Violante, à peu près du même âge ; gentiment elles les appelait ses fils.

D'une autre génération, le Conseiller de Gairaud, que nous retrouvons déjà. Agé de 63 ans, exerçant sa charge de magistrat depuis trente-cinq ans, père d'une belle famille, il nourrissait pour Violante une véritable passion sénile.

Enfin, Violante avait encore séduit un personnage important et inattendu : le père Arrias Burdeus, prier du célèbre couvent des Augustins, provincial de son ordre, professeur de l'Université où il a justement pour élève Antoine Candolas, qui se trouve être en même temps son rival. Tous s'entendent fort bien car auprès de Violante chacun est tant satisfait qu'il ne songe à être jaloux. D'ailleurs, ils connaissent ses préférences : Violante aime surtout le jeune étudiant, mais elle est disposée à épouser le religieux s'il devient huguenot ; en attendant, elle coquette avec le praticien qui la loge pour le compte de ses amis. Pauvre magistrat libertin, il lui reste peu de chose !

De nos jours, sans être trop sévères, on trouverait encore quelques esprits pour se scandaliser. En 1608, je dois dire que Violante et son entourage ont franchement mauvaise réputation.

La famille de Violante, une famille honorable, ne voit qu'une solution : la marier à nouveau.

Ainsi fut décidé le sort du pauvre Saint-Romain.

Ce n'était pas sa profession d'avocat, je m'empresse de le dire, ni sa fortune — car il était pauvre — qui décidèrent de ce choix ; mais comme bien l'on pense il

fallait, pour être le mari de Vioante, réunir des conditions physiques toutes particulières.

Saint-Romain était donc un petit homme, déjeûné, au teint tout jaune et noir, à la mine pitoyable, boiteux et contrefait de surcroît.

Sur son choix, tout le monde tomba d'accord.

Certes, un regard de Violante suffit à lui faire perdre le manger et le boire; un étrange pouvoir rayonnait d'ailleurs de cette femme: ce n'est pas qu'elle était parfaitement belle, mais tout, chez cette brune un peu mystérieuse, était absolument charmant: l'éclair un peu sauvage de ses grands yeux sous l'arc élégant des sourcils, le nez aquilin, les dents éblouissantes dans le visage d'une paleur chaude, entouré de longs cheveux noirs et luisants. Il y avait en elle une ascendance sarrasine et dans ses veines le sang des héros que chantent les romances espagnoles.

C'est Eshaldit, le praticien, qui ménagea chez lui l'entrevue. Dans la pièce qu'éclairaient des chandelles fumeuses, on retrouve, bien sûr, le Conseiller de Gairaud, Antoine Candolas. Violante, devant quelque miroir sans doute, doit jeter un dernier coup d'œil à sa parure; Saint-Romain déjà n'a plus de pensée que pour elle, il sent dans la pièce sa présence invisible, peut-être dans quelque parfum subtil, en tout cas dans le regard des convives où rayonne une flamme particulière.

Quand elle entre, c'est un ravissement: « Elle s'avance dans la lumière comme une reine; très droite dans son corset à busc d'acier et à éclisses de bois, la vertugade autour des reins, les basques à gros bouillons retombant sur trois jupes, chamarrée, passementée et brodée. Sur l'ensemble de cette toilette cramoisie, le charmant et mystérieux sourire de Violante fleurit dans une collerette tuyautée et empesée, sous les longs cheveux noirs poudrés de violette. » (1)

Saint-Romain ébloui a très bien accepté que tout cela fût pour lui. Ce quadragénaire amoureux, sitôt le mariage, enlève Violante à son entourage perverti et l'installe dans sa maison de Gimont.

1 Armand PRAVIEL : « L'affaire tragique de la Belle Violante ».

Pour Violante, c'est alors une pénible tristesse.

A Toulouse, c'est la consternation.

Le Conseiller de Gairaud est peut-être le plus touché : il essaye de ramener Saint-Romain et sa femme, promettant à l'avocat que grâce à lui il aura à Toulouse un très gros cabinet.

Saint-Romain résiste, le Conseiller s'emporte, le traite de coquin, rien n'y fait. Cependant, il faut à tout prix sortir Violante de cette retraite et la rendre à ses amis.

De son côté, Antoine Candolas, l'étudiant, lui envoie du poison, mais Violante n'ose s'en servir.

L'enquête établit facilement tous ces faits, car à Toulouse on a toujours eu la langue déliée, particulièrement au sujet de ces rubriques un peu scandaleuses.

Maintenant, le public se passionne, certain que l'assassin de Saint-Romain se cache parmi les amants de la belle Violante ; car, quel que soit leur rang, ces hommes, vivant ainsi hors la loi de Dieu, sont capables de tous les crimes.

L'information en était là quand une fausse manœuvre, un événement inopportun, vint tout à coup renforcer singulièrement cette thèse :

Six jours après le crime, le 14 juillet, à 7 heures du matin, une lourde péniche était amarrée au port Saint-Sauveur, sur la rive droite de la Garonne : deux silhouettes noires, encombrées de nombreux bagages, escaladent la passerelle : le père Arrias Burdeus et son disciple, Antoine Candolas, quittent clandestinement la ville.

Pour tout le monde, c'était l'aveu de leur participation au crime et leur participation impliquait celle de tout l'entourage de Violante et de Violante elle-même.

« Prise de corps » est aussitôt décrétée contre Violante, Burdeus, Candolas, de Gairaud et Esbaldit.

En raison de l'importance de l'affaire et des personnages qui y sont mêlés, le Premier Président intervient et le procès est instruit « d'autorité de la Cour, tant à la requête du Procureur Général du Roy que de Jean et Jacqueline, fils de feu Pierre de Saint-Romain en son vivant docteur et avocat en la Cour, respectivement demandeurs en excès et réparations de l'assassinat et meurtre commis sur la personne dudit feu de Saint-Romain leur père. »

Réflétant l'opinion du Capitoul qui a instruit l'affaire le raisonnement de la Cour est le suivant : Si la preuve matérielle de la participation des accusés à l'assassinat de Saint-Romain n'est pas faite, on peut tirer de leurs relations avec Violante deux présomptions graves : d'une part, ils avaient tous une raison de tuer Saint-Romain ; d'autre part, leur conduite avec Violante témoigne qu'ils étaient tous capables d'accomplir un tel forfait.

A ce titre, le père Burdeus paraît le plus coupable : depuis qu'il est parti, de nombreux témoignages précisent son conduite ; c'est donc, pour le moment, le plus vulnérable et c'est par lui que l'on va commencer.

*
**

Dans un décor somptueux, tout doré et sculpté, la Grand'Chambre et la Tournelle sont réunies sur les gradins en audience solennelle.

Immédiatement au-dessous du trône qui témoigne de la présence invisible du roi, le Premier Président de Verdun, en manteau d'écarlate doublé d'hermine. Il a tenu à prendre lui-même la direction du procès et, pour mettre en marche la formidable machine judiciaire, il n'a pas hésité à faire, sur sa fortune personnelle, l'avance de tous les frais.

La façon si merveilleuse dont il va confondre le vice et faire triompher la justice lui procurera, il est vrai, l'honneur d'être appelé par le roi à la première présidence du parlement de Paris.

Au-dessous du Premier Président, les présidents et conseillers, somptueusement parés. Parmi eux, le conseiller de Ségla qui va être rapporteur de l'affaire. D'ailleurs, quelques années plus tard, et pour renouveler l'enthousiasme refroidi pour cette œuvre de haute justice, le conseiller de Ségla fera, pour la prospérité, l'analyse de ce magnifique procès dans un ouvrage peut-être trop érudit et fleuri d'allégories où l'exploit de la Cour de Toulouse fut tant et si bien vanté que le roi, dit-on, lui décocha cette boutade : « Si j'avais trois fils, le premier serait roi, le deuxième cardinal, le troisième conseiller au Parlement de Toulouse, et ce ne serait pas le moins fier. »

Malgré ce royal décor, c'est bien contraint et forcé que

Burdeus s'avance devant la Cour: il a tout fait pour l'éviter.

C'est pour cela qu'il avait abjuré, pour se réfugier dans la cité protestante de Nîmes; le président de Verdun a envoyé un prévôt pour le ramener.

Alors, cherchant refuge dans la procédure, il a invoqué la protection de l'édit de Nantes, qui, tout récemment, a institué pour les protestants des juridictions spéciales, composées paritairement de catholiques et protestants; mais la Cour lui répond que pour revendiquer cette juridiction, il faut avoir abjuré depuis plus de six mois.

Enfin, il soutient qu'en réalité il n'a jamais abjuré et qu'en tant qu'ecclesiastique il doit être jugé par ses pairs; mais la Cour lui répond encore qu'il est instruit contre lui du crime d'assassinat, crime privilégié, qui échappe aux tribunaux ecclésiastiques.

Cette résistance n'avait fait qu'aggraver son cas et Burdeus maintenant n'a plus beaucoup d'espoir.

Il est établi que depuis quatre ou cinq ans il a entretenu avec Violante des relations coupables, se faisant passer pour son oncle ou pour son cousin.

Plusieurs témoins affirment les avoir vus tous deux se livrer aux actes les plus passionnés dans une propriété de Launaguet appartenant à un couvent de religieuses.

Un autre témoin les a vus s'enfermer à deux reprises chez Esbaldit dans une chambre où ils ont passé plusieurs heures de suite.

Une femme racontait même qu'elle avait aperçu Burdeus év *ἔργω*, « in ipsa turpitudine » suivant les expressions grecque et latine du conseiller de Ségla, le grec et le latin bravant l'honnêteté.

Burdeus était accusé de sacrilège car, aux dires de certains témoins, il se serait enfermé avec Violante dans un confessionnal de l'église Saint-Jacques.

Et même il y avait eu inceste puisque Burdeus qui avouait avoir confessé Violante, se trouvait être son père spirituel.

Burdeus niait toute participation à l'assassinat et présentait un argument de poids: Violante, avant de se remarier avec Saint-Romain, lui avait offert de l'épouser: il lui suffisait alors de se convertir à la religion prétendue réformée.

Si donc lui, Burdeus, avait voulu garder Violante, Saint-Romain ne l'aurait pas gêné.

Le Cour était incertaine : on ne pouvait retenir contre lui que ses relations coupables avec Violante, mais, quant au meurtre, rien, si ce n'est des preuves morales.

Pour le Premier Président, sa conviction était faite ; il ne lui manquait que des moyens de condamnation.

Après de longues délibérations, on décide de différer le jugement d'un mois.

Le 4 février 1609, Burdeus comparait à nouveau ; il n'y a guère de preuves contre lui. Il parut que la Cour était absolument partagée : le parti de la Sévérité prétendant que Burdeus, moine pillard et apostat, était fort capable de soudoyer des assassins pour reprendre Violante à son mari et que pour un forfait si détestable, la douceur est blâmable et la sévérité louable.

Le conseiller de Ségla pose alors à Burdeus cette question sans importance en apparence, mais qui prit une terrible gravité :

« Avez-vous entendu la messe depuis que vous avez quitté votre couvent ? »

— Non, je ne l'ai pu », répondit franchement Burdeus.

Ce fut le tournant décisif du procès. En effet, ou bien Burdeus était athée et donc capable de tout ; ou bien, s'il croyait, il témoignait ouvertement qu'il était coupable parce que les païens eux-mêmes observaient la règle que les meurtres ne pouvaient sacrifier aux dieux sans s'être au préalable purgés de leurs iniquités.

L'arrêt de la Cour fut rendu le 5 février 1609 ; le dispositif en est ainsi conçu : « Dit que le procès est en état pour juger définitivement le dit Burdeus et lui atteint et convaincu dudit assassinat et meurtre commis en la personne dudit feu de Saint-Romain et autres excès et crimes à lui imputés. Et ce faisant que la Cour, pour punition et réparation d'iceux, a condamné et condamne ledit Burdeus à être délivré es mains de l'exécuteur de la haute justice, qui lui fera faire le tour des rues et carrefours de la cité sur un tombereau le hard au col, et l'amènera à la place publique Saint-Georges, où sur le pilori lui tranchera la tête et après les quatre membres. »

Cet arrêt portait en outre que Burdeus serait appliqué à la question et serait confronté avec de Gairaud.

Burdeus avoue sous la torture sa participation à l'assassinat de Saint-Romain et manifeste le plus touchant repentir.

Il exhorte de Gairaud à faire de même, lui disant : « Les juges sont à l'image de Dieu et quelquefois ils procèdent plus avant qu'on ne croit pour mettre toutes choses en évidence. »

*
* *

Le 11 février voici maintenant devant la Cour le deuxième inculpé de marque : de Gairaud, ex-conseiller au Sénéchal, vieillard fort alerte.

Burdeus, dans ses aveux, l'a singulièrement compromis et l'information qui se poursuit vérifie les dires du moine.

De Gairaud apparaît alors comme le chef du complot.

En effet, très vite il a réalisé que la vie de Violante à Gimont n'était pas supportable pour elle et encore moins pour lui.

Devant l'entêtement de Saint-Romain, il en vient à le considérer comme un misérable dont il faut débarrasser Violante, c'est ce que le père Burdeus avait rapporté de leur conversation dans le couvent des Cordeliers.

D'autre part, c'est de Gairaud qui, au cours de la promenade, la nuit tombée, a fait rentrer Saint-Romain par une rue déserte et inhabitée.

De Gairaud reconnaissait ses relations avec Violante, mais niait toute participation au crime.

La majorité des conseillers, sentant combien la thèse initiale s'était transformée, désirèrent de plus amples preuves et arrêtaient que de Gairaud serait mis à la question.

À l'allure du vieux conseiller, on devinait qu'avec lui le bourreau aurait du travail. C'était un véritable romain : on lui bailla deux boutons de géhenne sans lui faire desserrer les dents.

La Cour était perplexe et fort inquiète : si de Gairaud n'avouait pas, l'instruction aboutissait à une impasse, les accusations de Burdeus prenaient simplement l'aspect

d'avoir été extorquées par une douleur trop forte et le sang du prier avait peut-être été répandu un peu vite pour la simple connaissance d'un complot qui n'arrivait pas à être démontré.

Alors le supplice de ce vieil homme devint odieux : on le priva de manger et de boire, pour lui faire perdre sa force de résistance, et on lui raconta que son fils avait été également arrêté et qu'on le comprendrait dans les poursuites s'il refusait d'avouer.

Après vingt-quatre heures de jeûne, fort débilité, il fut conduit dans la chambre des huissiers où il se recueillit en face d'un tableau représentant la « Passion ». Il se mit à genoux, dit une oraison et fit ensuite prier le Premier Président de venir lui parler tête à tête.

Ce fut une confession lamentable, que le vieux conseiller répéta devant la Chambre des enquêtes : c'est Esbaldit qui, le voyant inconsolable, lui avait proposé l'affaire : « Nous trouverons facilement des vagabonds, lui avait-il dit, qui, pour quelque argent, houspilleront Saint-Romain et le laisseront sur le carreau. S'il en réchappe, l'envie lui aura tout de même passé de tyranniser Violante. »

Il avoua aussi qu'au moment du meurtre, il avait été rejoint par Esbaldit et un autre complice qui avaient fait semblant de le dévaliser mais s'étaient bornés à l'éloigner.

Ainsi, en réalité, ce n'était pas non plus de Gairaud qui était le chef du complot, pas plus que Burdeus, mais il en avait été complice.

La Cour considérait d'une part qu'il appartenait à la grande famille judiciaire ; mais d'autre part que l'homicide est encore plus punissable en la personne d'un juge qui a souvent puni et condamné de tels crimes.

Par arrêt du 12 février 1609, elle statue : de Gairaud avait connu le complot et au lieu de l'empêcher l'avait favorisé en conduisant la victime dans le guet-apens ; il y avait lieu de lui appliquer la même peine qu'à Burdeus. Cet arrêt portait, en outre, qu'avant son exécution de Gairaud serait soumis à la question « pour savoir la vérité de ses complices ».

Lorsque la question lui fut « exhibée », de Gairaud reconnut qu'il avait participé à l'organisation du meurtre,

dont il avait parlé à Burdeus, et qu'il avait concerté avec l'écolier Candolas et le praticien Esbaldit.

Il reconnut enfin qu'il était justement condamné et pria la Cour de l'excuser de ce qu'il avait si longtemps persisté à la tromper par ses fausses déclarations.

Les acteurs de cette sanglante affaire semblaient se dérober les uns après les autres.

C'était maintenant le tour de l'écolier Candolas, l'ami préféré de Violante.

*
**

« Homère nous montre Circé changeant ses amants en loups ou en lions dévorants », dit sentencieusement le conseiller de Ségla ; Violante fit de même pour Candolas, et après avoir excité ses sens lui inspira la jalousie la plus féroce. Très épris, il obéissait à ses mondes caprices.

On lui reprochait comme à tous l'amour impudique qu'il portait à Violante.

On lui reprochait encore de lui avoir procuré du poison. Enfin, de Gairaud l'avait impliqué dans le complot.

Sur la simple menace de la torture, il confessa librement qu'il avait été corrompu par ceux qui l'entouraient et qu'il avait pris part au guet-apens : de Gairaud lui avait fait connaître le lieu où se trouvaient les meurtriers et l'avait chargé d'aller les avertir pendant qu'il se promenait avec Saint-Romain. De plus, il déclara que le praticien Esbaldit était du complot.

Malgré son jeune âge et quoi qu'il eût cédé à l'entraînement de son amour pour Violante, à l'ascendant de son maître Burdeus et aux instances de de Gairaud, la Cour ne faiblit pas un instant, le crime de Candolas lui parut, comme les précédents, mériter la mort.

L'arrêt du 13 février 1609 le condamne en outre à la question préalable qu'il supporta fort bien, sans pouvoir rien ajouter à ses aveux.

*
**

A la lumière des précédentes exécutions, c'est Esbaldit, dont le tour venait maintenant, qui paraissait le plus coupable.

C'était lui qui avait organisé le mariage de Violante avec Saint-Romain.

C'était encore lui qui avait suggéré à de Gairaud l'idée du guet-apens.

Enfin, il était sur les lieux du crime avec les assassins, les révélations de Burdeus, de de Gairaud et Candolas étaient formelles.

Cependant, Esbaldit n'avait cessé de protester contre ces accusations et de jurer qu'il était innocent de toute participation au crime.

D'autre part, la colère publique ne l'avait jamais poursuivi car, à la première année de son mariage, il paraissait peu vraisemblable qu'il s'éprit réellement de Violante.

Il essaya de faire retomber la responsabilité du crime sur ceux qui l'avaient précédé sur l'échafaud, mais sous la simple menace de la torture, il fit preuve de la plus grande lâcheté: il avoua que c'était lui qui avait recruté les meurtriers; ensuite il ne s'était préoccupé que de mettre le conseiller de Gairaud à l'abri; il n'avait pas attaqué Saint-Romain, d'ailleurs il n'avait point d'arme. « En réalité, dit-il, ce que de Gairaud a déclaré est vrai; nous n'avons pas voulu tuer Saint-Romain, il ne s'agissait que de l'effrayer pour le ramener à de meilleurs sentiments; mais le conseiller n'a pas tout avoué. Saisi d'un accès de fureur, au milieu des cris et du bruit des épées, avec une rage incroyable, il s'est mis à hurler: « Achevez-le, tuez-le! » et ce sont des choses qu'il ne faut pas dire deux fois à ces gaillards. »

La Cour décide, le 14 février 1609, qu'on lui appliquerait la même peine qu'à Burdeus, de Gairaud et Candolas. Cependant, comme il ne restait plus personne à accuser utilement, il fut exempté de la question.

Il mourut assez vilainement, essaya de se justifier, hurlant qu'il était innocent.

*
**

Il ne restait plus personne à accuser et la Cour n'avait condamné les divers complices qu'au fur et à mesure que les charges lui paraissaient suffisamment établies, chacun rejetant la responsabilité sur les autres.

Mais assurément, la principale, sinon l'unique cause de tout, c'était Violante.

Pour ces messieurs de la Cour, la belle Portugaise était un monstre dont il fallait rapidement débarrasser la société.

Nature essentiellement vicieuse et portée à l'immoralité: Bürdeus la flattait, de Gairaud rendait sa vie facile, Esbaldit l'amusait, Candolas la rendait heureuse. L'opinion qui avait dicté aux juges les précédentes condamnations fixait son sort à l'avance.

Mais les éléments de culpabilité réunis contre elle demeuraient très faibles.

Il fut établi qu'elle avait manifesté le plus vif mécontentement à être remariée à l'homme laid, boiteux et pauvre qu'était Saint-Romain.

A Gimont, son mécontentement augmenta encore: elle écrivit à Candolas de lui procurer du poison.

Elle avait engagé Saint-Romain à venir à Toulouse, sachant qu'on lui voulait du mal.

Enfin, après le meurtre, certains des assassins lui avaient apporté à Gimont un billet contenant ces mots: « Réjouissez-vous vous êtes veuve et votre mari est mort; les porteurs de la présente l'ont tué. » Elle baisa le billet avec transport et commanda à la chambrière de tuer deux chapons pour les préparer en fricassée et en régaler ces hommes.

Le Cour fut unanime à reconnaître sa culpabilité. L'arrêt du 16 février 1609 la condamne à avoir la tête tranchée après qu'elle eut subi la question, pour mieux déterminer la culpabilité de ses complices.

A l'épreuve de la question, Violante persista à ne faire aucun aveu. Seulement, après s'être confessée, elle fit savoir au Premier Président qu'elle était disposée à lui faire connaître l'entière vérité.

Elle avoua que peu après ses pactes de mariage et dès son arrivée à Gimont, elle avait résolu de se défaire de son mari. Elle n'avait pas osé se servir du poison, mais elle connaissait le complot ourdi à Toulouse et avait engagé son mari à s'y rendre.

Mais elle refusa de s'expliquer sur son inconduite avec ses complices, disant qu'elle s'en rapportait à cet égard à ce qu'elle avait confié à son confesseur.

Sur l'échafaud, elle déclara qu'elle était innocente de ce meurtre mais qu'elle mourait pour avoir causé la mort de ceux qui avaient agi par amour pour elle.

« L'amour, dit-elle, me coûte la vie. »

Elle avait alors 26 ans.

*
**

Ainsi, sur la place Saint-Georges, finit l'histoire tragique de la belle Violante dont le crime fut d'avoir été trop belle et d'avoir trop aimé.

Après tant de cadavres, les mânes de Pierre de Saint-Romain pouvaient être apaisées.

L'impudicité, la luxure étaient punies qui avaient si fort indigné le peuple de Toulouse.

La Cour, délaissant le domaine de la stricte justice pour gagner les sphères plus élevées de la moralité, avait poursuivi et condamné les amants de Violante plutôt que les meurtriers de son mari.

Ainsi, le conseiller de Ségla a pu dire lui-même : « Voilà une mort vengée par la mort de cinq personnes, pas une desquelles n'avait mis la main sur le défunt. »

A considérer l'affaire avec quelques siècles de recul, c'est surtout la façon dont elle a été instruite qui paraît criticable; la Cour juge d'abord celui qui lui paraît le plus coupable; il faut recourir à la torture pour lui faire reconnaître son crime, puis on le soumet à la question pour qu'il dénonce ses complices : dans les mains du bourreau, le « oui » fatal échappe des lèvres de l'accusé, la certitude du juge est acquise.

Ainsi cinq condamnations furent prononcées d'une manière successive, et de ces cinq condamnations il faut qu'une seule, celle de Burdeus, celle pour laquelle la Cour a le plus hésité, fut prononcée sans que des dépositions provoquées par la question eussent déterminé la décision des juges.

Sans doute, on ne peut aller jusqu'à affirmer que les victimes immolées sur la place Saint-Georges étaient toutes innocentes de ce complot, mais y a-t-il jamais eu intention homicide et préméditation?

Quelques années plus tard, en 1612, la gendarmerie a

arrêté par hasard un certain Mathieu La Rocque qui, justement, avait été l'un des agresseurs de Saint-Romain.

« En toute vérité, dit Mathieu La Rocque, nous n'avions nullement été requis par le greffier Esbaldit pour tuer un homme, mais simplement pour le battre et lui donner quelques fortes bourrades en lui causant quelque épouvante. Mais i y a eu des cris divers, j'ai entendu : « Tuez-le, tuez-le ! » Saint-Romain n'a opposé aucune résistance... »

Sur le meurtre de Saint-Romain, comme je le disais au seuil de ce procès, il restera toujours un peu de l'obscurité de la rue de l'Esquile au soir de ce 8 juillet 1608.

Et de l'affaire tragique de la belle Violante, il ne reste plus qu'une page de cette histoire que l'on se représente si bien sous les traits de cette femme :

« L'histoire est sage, assise avec l'ennui des sages,
Elle a sur ses genoux un livre repoussant,
Elle mouille son doigt et tourne des images
Poisseuses de taches de sang ».
